

HOUSING LOSS PREVENTION PROGRAM



**Canadian Mental Health
Association
Ottawa Branch
311 McArthur Ave., 2nd floor
Ottawa, ON
K1L 8M3**

HLPP direct line: 613-552-5561

The **Housing Loss Prevention Program** provides support to eligible co-operative and non-profit housing providers and their tenants/members in the greater Ottawa area.

Its goal is to maintain positive provider-tenant/member relationships and prevent eviction. Facilitated by CMHA Ottawa, this program connects housing providers and their tenants/members to resources and services with the aim of fostering a stronger tenancy/membership.

How it works:

A housing loss prevention worker from CMHA Ottawa provides short-term supports to tenants/members who require assistance in maintaining the status of their housing. The nature of these services may vary.

Scope of services include:

- Mental health assessments
- Short-term supports
- Referrals/restored connections with support and warm connections to other services and supports (These supports may include primary care, short-term mental health and addictions services, peer supports, and referrals to longer-term assistance.)

Staff consultation with clinical services is available, with the possibility of engaging nursing and psychiatric assessments if needed. In the event of a mental health crisis, the housing loss prevention worker coaches and supports housing providers to access and utilize crisis services and interventions, such as mobile crisis services and police.

Eligibility criteria for referral:

- Tenant/member must be at risk of losing their housing
- Tenant/member must be experiencing (or suspected to be experiencing) a mental health and/or addictions issue
- Tenant/member must not be already connected to a support agency
- Housing provider must be willing to avoid or delay eviction until the housing loss prevention worker can engage the tenant in services

Please note:

The housing loss prevention worker can support housing providers directly by offering information on mental health and other community resources.

Referrals are made by calling **613-552-5561**.

HOUSING LOSS PREVENTION PROGRAM



Canadian Mental
Health Association
Ottawa
Mental health for all

Association canadienne
pour la santé mentale
Ottawa
La santé mentale pour tous

Referrals are made by calling **613-552-5561**

When to call HLPP:

1. When there's potential risk of tenants/members losing their housing (even if the eviction process has started).
2. If you suspect that a tenant/member may be living with mental illness and or addictions.

If both of these apply, please do not hesitate to call 613-552-5561 to discuss potential referral.

Program funded by



CITY OF OTTAWA

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA PERTE DE LOGEMENT

**Association canadienne pour la
santé mentale
Section Ottawa
311, avenue McArthur,
deuxième étage
Ottawa, Ontario
K1L 8M3**
**Ligne directe au programme :
613-552-5561**



Le Programme de prévention de la perte de logement fournit du soutien aux fournisseurs de logements à but non lucratif admissibles et à leurs locataires dans la grande région d'Ottawa. Son objectif est de maintenir des relations positives entre les fournisseurs de logements et les locataires et d'éviter l'expulsion. Dirigé par la Section d'Ottawa de l'Association canadienne pour la santé mentale, ce programme établit des liens entre les fournisseurs de logements, leurs locataires et les ressources et services disponibles dans le but de favoriser une meilleure tenance à bail.

Fonctionnement du programme

Un travailleur en prévention de la perte de logement de la Section d'Ottawa de l'ACSM fournit des services de soutien à court terme aux locataires qui ont besoin d'aide pour conserver leur logement. La nature de ces services peut varier.

Portée des services

- Évaluations de la santé mentale
- Services de soutien à court terme
- Aiguillages vers d'autres services et services de soutien ou rétablissement des liens avec de tels services dans un contexte favorable et chaleureux. (Ces services de soutien peuvent comprendre les soins primaires, les services à court terme de santé mentale et de toxicomanie, le soutien par les pairs et l'aiguillage vers de l'aide à long terme.)

Le personnel peut consulter les services cliniques et la réalisation d'évaluations infirmières et psychiatriques est possible, au besoin. En cas de situation de crise en santé mentale, le travailleur en prévention de la perte de logement encadre les fournisseurs de logements et leur offre du soutien en vue de l'accès et de l'utilisation des services et de l'intervention en cas de crise, comme les services mobiles d'intervention en cas de crise et la police.

Critères d'admissibilité

- Le locataire doit être à risque de perdre son logement
 - Le locataire doit être aux prises avec un problème de santé mentale ou de toxicomanie (ou être soupçonné de l'être)
 - Il ne doit pas y avoir de liens existants entre le locataire et un organisme-suppport
 - Le fournisseur de logement doit être disposé à éviter ou à retarder l'expulsion jusqu'à ce que le travailleur en prévention de la perte de logement puisse obtenir la participation du locataire au programme
- Remarque**
Le travailleur en prévention de la perte de logement peut offrir un soutien direct aux fournisseurs de logements en fournissant de l'information sur la santé mentale et d'autres ressources communautaires.

Pour faire une demande de service, appelez au **613-552-5561**.

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA PERTE DE LOGEMENT



Pour faire une demande de service,
appelez au **613-552-5561**

**Quand appeler l'équipe du
Programme de prévention de la perte
de logement :**

1. Lorsqu'il y a un risque que des locataires ou des membres perdent leur logement (même si le processus d'éviction a débuté).
2. Si vous soupçonnez qu'un locataire ou un membre vit avec une maladie mentale ou une dépendance.

Si ces deux situations s'appliquent, n'hésitez pas à appeler au 613-552-5561 pour discuter d'un éventuel aiguillage.

Fondé par

